REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

LA PREMIERE ANNÉE DE CETTE IMPORTANTE PUBLICATION EST COMPLETÉE ET A VENDRE AUX BUREAUX DE LA **Revue Canadienne.**—PRIX DES 12 LIVRAISONS, SIX PIASTRES.——*Ceux qui désireraient se procurer cet Ouvrage doivent se présenter ou écrire de suite, : car il ne reste du tirage que 25 Exemplaires.*

Cet ouvrage contient une grande variété d'Articles sur la Législation et la Jurisprudence du pays. parmi lesquels sont les suivants. Nous avons jugé à propos de publier la *Table des Matières* de ce Volume, afin que le public puisse juger de la nature de la publication.

PRÉCIS HISTORIQUE des divers systèmes de Judicature établis en Canada depuis les premières années de la colonisation.—Law Reports.—The Bench and the Bar.—L'aveu Judiciaire est-il divisible?—Contrats de mariage des Commerçants dans le Bas-Canada.—De L'organisation Judiciaire.—The statute of Limitations.—The Right to begin and the Right to reply.—Nécessité que les Étudiants, les Avocats et les Juges connaissent l'histoire du droit.—Is a witness bound to answer any question which has the tendency to expose him to the loss of character or to infamy &c?—La Cour du Banc de la Reine au Terme Supérieur a-t-elle Jurisdiction dans une cause où une demande excédant £20 courant, est réduite par la preuve à une somme au-dessous de £20 courant?—Rébellion à Justice.—Des Lois d'Hypothèques.—Les Médecins en Canada ont-ils lorsqu'ils intentent leur action dans l'an, le privilège d'être crus à leur serment, sansautre preuve quant à la quantité et qualité des visites, remèdes et médicaments.—Registration.—Jurisdiction du Banc de la Reine.—Historical Essay on the Roman laws as they came down to us.—*In corpus Juris civilis*—L'Inscription de Faux.—Nullités non prononcées par les lois etc.—La compensation.—De la codification des lois du Canada.—Les Lois de Banqueroutes.—La défense en droit.—Le "Statute of Limitations," le "Statute of Frauds," les prescriptions de la Coutume de Paris aux Termes des articles 126 et 127. Notre Statut Provincial 8 Vict. Ch. 36. Aperçu des dispositions principales de ces lois en autant qu'elles sont applicables au Bas-Canada.—De la publicité des Jugements.—Quelques observations sur les Règles de Témoignage etc.—La *Revue de Législation et de Jurisprudence*—Essay respecting the Juridical History of France—Responsibility of Attorney. Ignorance.—Negligence—Analitical Index to cases determined in the Kings Bench of the District of Quebec from 1808 to 1822——(Questions de pratique.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES PRINCIPALES.

ACTES DE NOTAIRES.

Actes passés par les notaires du Bas-Canada s'intitulant notaires du Canada, frappés de nullité. [*Beaudry vs. Smart.*].....45.

ADMIRALTY.

The receipts and discharge of claims by the crew of a vessel, are not a bar to their claim for compensation. [*Case of the Jane Custance*].....355.

APPEL—(*Cour d'Appel.*)

La Cour d'Appel peut ordonner et recevoir une enquête sur les faits contenus en une Requête en reprise d'Instance. [*McKillip et al. vs. Kountz et al.*]152.

AVOCATS et PROCUREURS.

Les Honoraires des Avocats et Procureurs ne se prescrivent pas par deux ans. [*Andrews vs. Birch*].....148.

La prescription de deux ans, établie contre les salaires des procureurs, ne s'applique pas aux honoraires des avocats et procureurs en Canada, en raison de la faveur accordée à la plus noble de ces deux professions, celle de l'avocat. [*Huot vs. Parent.*] .....150.

ASSIGNATIONS.

Assignation ne se peut faire de nuit.] *McGibbon vs. St. Louis dit Lalampe.*].....44.

ATERMOIEMENT. (*Contrat d'*)

Le débiteur, qui dans un contrat d'atermoiement, avait obtenu de son créancier remise d'une partie de sa dette, et termes de paiement pour le reste, n'ayant pas payé au terme fixé, le créancier a été maintenu dans le droit de répéter la totalité de sa créance, nonobstant les offres réelles faites par le débiteur avant l'introduction de l'action, mais postérieurement à l'échéance du terme de paiement. [*Beaudry et al. vs. Bareille.*] .....33.

Le terme de paiement, fixé par un acte d'atermoiement, est une condition résolutoire, qui annulle l'acte de plein droit, sans qu'il soit besoin d'en faire prononcer la résolution en justice, et qui donne au créancier le droit de poursuivre *de plano*, le recouvrement de la créance originaire si le débiteur laisse expirer le terme. [*Atkinson vs. Nesbitt.*] .....110.

ASSUMPSIT.

A carpenter cannot maintain an action of general *indebitatus assumpsit*, as for a *quantum meruit*, for work and labour performed, and materials furnished for *extra-work* to be valued under an express authentic written agreement, or specialty, according to a *specified standard*, viz: the *contract price*: in other words, the law does not permit an action of *indebitatus assumpsit* to be brought on a specialty, or deed; nor on any special agreement in execution of which any thing remains to be done. [*Stuart vs. Trépanier.*]..297.

ASSIGNMENT & CONVEYANCE

A party condemned to execute a deed of assignment and conveyance, and in case of refusal to execute the same within a certain delay, the judgment of the court declared to have the force and effect of such deed of assignment and conveyance. [*Spalding, appt. & Haskill. respt.*] .....398.

BAIL.

Le Bail d'un *moulin* ne peut être assimilé au bail à ferme des biens ruraux, par rapport auquel la loi sanctionne une réduction du prix du bail en cas de manque de récolte par un accident extraordinaire ou imprévu. [*Corriveau appt. et Pouliot Intimé*] .....184.

BAIL.—(*Spécial*)

The omission in a recognizance of special bail of the following condition, required by the Provincial Statute 5th Geo. IV. chap. 2, ("it being nevertheless expressly provided in conformity to the Statute in such case made and provided, that we the cognizors for the said defendant in this cause shall not by virtue of the undertaking hereinbefore stated, become liable, unless the said defendant shall leave this province, without having paid the debt, interest and costs,") makes such recognizance null and void. [*Stuart vs. Hamel and al.*.....212.

BANQUEROUTE.

(*Diverses Questions.*)

La commission de Banqueroute ne peut arrêter les procédés sur Exécution d'un jugement de la cour du banc de la Reine. [*Macfarlane vs. Lanctot et Brault syndic oppt*].....45.

Dans une affaire en banqueroute, une opposition fut portée devant la cour du banc de la Reine, de la part d'un créancier, qui alléguait contre le failli fraude apparente par l'enquête faite devant le commissaire des Banqueroutes; le failli répondit que rien dans l'enquête ne pouvait justifier l'opposition du créancier Comme il y avait absence au *record* de cette enquête, la question se présenta de savoir qui devait mettre cette enquête devant la cour. [*Exparte, Courtney.*].....47.

In Bankruptcy, contested claims to be governed either by the English rules of Evidence or by the ordinance of moulins, 1667, according as they are of a mercantile nature or not. [*Bates Bkpt. Baudry & al. oppt.*] 187.

Assignee in case of removal or resignation of a former one, to be appointed by the creditors whose claims have been admitted. [*Gibeau Bkpt.*]....188.

BANQUEROUTE.—(*Cour de*)

Pour être justiciable de la Cour de Banqueroute, il faut être marchand ou Commerçant; il faut de plus, que la dette pour laquelle on assigne le débiteur, devant la Cour des Banqueroutes soit une dette de commerce. [*Regnier, débiteur, et Deloriemier et ux créanciers.*]...232.

Bankrupt cannot, after certificate of Discharge has been refused, amend his Schedule. [*Lanctot Bkpt. et Macfarlane creditor.*] .....235.

Banqueroutier découvrant une erreur dans la rédaction de son examen, doit, même au jour fixé pour l'octroi ou refus du certificat. être admis à la corriger, sauf l'ouverture *de novo*, de l'enquête.

Banqueroutier doit également être astreint à declarer (malgré son examen) s'il a retenu quelque chose. [*Lippé Bkpt:et Perrin syndic.*].....236.

Bankrupt cannot be converted into a witness on a contestation of a claim: and being father of the claimant, and not having obtained his certificate of discharge and being thereby interested, his evidence is inadmissible. [*Murphy Bkpt. Murphy et al. oppts.* .....325.

Un syndic qui refuse ou néglige de se conformer à un jugement qui lui ordonne de payer des argens qu'il a en main, est contraignable par corps. [*Bates, Bkpt. Taaffe syndic.*].....360

CORPORATION.

Corporations are bound by the acts of their agents, in the same way and to the same extent as persons are. [*Ferrier appt and House of Industry. respt.*].27.

CORPORATION.—(*Municipal.*)

Application for a writ of *mandamus* founded on the 4th Victoria c. 31. S. 29 30 31. by which the corporation of Quebec was authorized to take private property for public use. Mode of indemnity and compensation in certain cases. [*Exparte MacKenzie.*].....304.

COMPLAINTE.—(*Action en.*

Pour maintenir une action en complainte pour voies de fait (*trespass*) sur une pêcherie sur les grèves du Saint-Laurent, il est nécessaire de faire preuve de possession par titre provenant de la couronne. [*Morin vs. Lefebvre.*].....354.

COMPOSITION.

Discharge to Bankrupt.

The discharge granted to a bankrupt by two thirds in number and in value, of the creditors who have proved under the commission, by a composition in virtue of the 41st section of the 7th. Vict. cap. 10, is not binding upon those of the creditors, who have hypothecary claims, and who have not required that the real estate should be sold for the payment of their claims, and who have not released to the Assignee the property hypothecated; and such creditors have still their personal action against the said Bankrupt. [*Ferguson & al. vs. Cairns & al.*].....89.

A Deed of Composition between a firm and the creditors of that firm, in which it is stipulated that all the creditors shall sign, is not valid or binding upon any of the creditors, unless they all sign. [*Cuvilliers appt. et Buteau respdt.*].....109.

A composition entered into between a Bankrupt and twothirds of his creditors in number and value, who have proved their claims, although binding upon the remaing third of the proved creditors, is not binding upon a creditor, who has not proved his claim, or otherwise subjected it to the Jurisdiction of the Bankrupt Court. [*Radenhurst appt. and Macfarlane respdt.*] .....273.

DOUAIRE.

Le prédécès seul du mari donne lieu à l'ouverture du douaire de la femme, à moins d'une stipulation très formelle, et d'une renonciation très expresse aux dispositions de la Coutume de Paris. [*Mercier vs. Blanchet – Bignel vs. Henderson*].....122

[*Robertson et al. vs. Perrin et Perrin oppt.*].....288

DONATION ENTRE VIFS.

Action en résiliation d'une donation. [*Desburats appt. et De Sales La Terrière intimé*].417

DROITS SEIGNEURIAUX.

Arrerages de droits seigneuriaux se prescrivent par dix ans. [*Sanguinet vs. L'Ecuyer*].230

ENFANT—(*vol d'*)

Singulière cause d'un vol d'enfant. [Ex-parte *Kingsman*].... 511

ENREGISTREMENT-(*Bureau d'*)

Retro-activité de l'Ordonnance 4e Vict. chap. 30. [*Tremblay vs. Bouchard et Simon, oppt.*]...47

Un tiers, qui a acquis un héritage, avant, et non *subséquemment* au 1er novembre 1844, ne peut opposer à l'action du créancier hypothécaire une *fin de non recevoir*, fondée sur ce que le titre n'a pas été inscrit avant le 1er novembre 1844, terme fixé pour l'inscription, par l'Ord. 4 Vict. c. 30, sec. 4. [*Lauson et al. vs. Bélanger.*].....146

Application de la Section 4e Vict. c. 30, relativement à l'inscription des titres de creances antérieures à la passation de cette Ordonnance; la priorité du droit d'hypothèque entre telles creances ne dépend plus de la date du titre seulement, mais aussi de l'inscription dans les délais fixés par la loi. L'enrégistrement d'un transport ne peut tenir lieu de celui de l'acte constitutif de la créance. [*Wurtele vs. Montminy et Girard et al. oppts.* 231

FEMME MINEURE MARIÉE

La loi n'oblige une femme mineure mariée de se faire assister d'un *Tuteur ad hoc*, que lorsqu'il s'agit de l'alienation de ses immeubles. [*Prevost et al. vs. Breux.*].....288

INSURANCE AGAINST FIRE

Insurance against fire by an Insurance Company, is a commercial transaction. (*Smith vs. Irvine.*].....47

Le délai porté dans les réglements d'une Compagnie d'Assurance, de notifier et déclarer l'incendie et ses circonstances, à la Compagnie, n'est pas dans toutes les circonstances, un terme fatal et tellement de rigueur, que faute de remplir "à la minute" cette condition, l'assuré doive perdre pour toujours tout recours. [*Dill vs. Assurance de Québec.*] 113

JURY—(*procès civil devant un*)

Une partie, qui succombe dans un procès civil devant un Jury, n'a pas droit de demander un nouveau procès, à moins de faire voir "évidemment" que leur rapport ou verdict est contre la preuve offerte ou en contradiction directe avec cette preuve, "*clearly against the evidence.*" [*Dill vs. assurance de Québec.*] .....113.

LEGS. DONATION ENTRE VIFS. TESTAMENT.

Une femme, commune en biens, lègue tous ses biens à son mari, "pour cependant, n'en pouvoir disposer en pleine propriété qu'en faveur de leurs deux enfans, lui laissant néanmoins le pouvoir de les avantager très inégalement et en la manière qu'il croira et jugera convenable;" et l'institue son "légataire universel."

Après la mort de sa femme, le *mari fait à son fils, le Défendeur*, une donation entre vifs de trois immeubles, dont deux avaient été conquêts et aussi de quelques effets mobiliers; puis par son testament, il confirme cette donation, et lègue au même tous les autres biens "qui se trouveront lui appartenir et qu'il délaissera au jour de son décès."

Cette donation et ce testament sont-ils censés comprendre, dans leurs dispositions, les biens de la mère prédécédée, bien qu'il n'y en soit fait aucune mention. Et, dans l'espèce, le legs par la femme au mari doit-il être regardé comme un legs de propriété, ou seulement comme un legs d'usufruit? (*Benoit-dit-Marquet et autres vs. Marcile*] .....140.

LODS ET VENTES SUR UNE RENTE VIAGÈRE.

Lods et ventes may be fixed either by the value of the property sold, or by an estimation of the probable duration of the *rentier's* life, in addition to the *lods* on the principal sum of the purchase money. [*Cuthbert vs. McKinstrey.*].....184.

LETTERS PATENT—(*certificate to*)

The Certificate required to be appended to Letters Patent conformably to the 2d section of the 6 Wil. IV, cap, 34, must be given by the Attorney, or, in his absence, by the Sollicitor General, and such Certificate given by a Queen's Counsel, renders the Letters Patent invalid.]*Bélanger vs. Lévesque.*].....185

LOCATEURS & LOCATAIRES

Application du statut de la 3me guil. 4. *c.* 12. *de l'ord*: 2. *vic. c.* 47, *dit l'acte des locateurs et locataires. Comment et par qui sera signifiée l'action* in ejectment? *Le bref sera-t-il dans les deux langues? La procédure doit-elle être régie par l 7e vic. c.* 16. (*Partie de la jud. cature*)? *suffira-t-il de trois jours de délai entre la signification et le retour? L'action peut-elle émaner en terme de même qu'en vacance? Par qui les brefs d'assignation devront être attestés? L'action peut elle être portée devant un seul juge, quand le prix du bail est au dessous de £10 stg.? L'action doit-elle être continuée devant les deux mêmes Juges. Cette action est-elle cessible. passe-t-elle à l'acquereur?*

[*Defoy vs. Hart.*].....381

[*Jobin vs. Morrisset*.....383.

[*Guay vs. Lefebvre.*].....384.

[*Murphy vs. McGill.*]...385.

[*Marcoux vs Bitner.*]....385

[*Glackmeyer vs. Day.*]...386.

[*Plamondon vs. Farquhar.*]387

[*Defoy vs Hart.*].....387.

[*Desullier vs. Giguères.*]..388

MANDAMUS.

CORPORATION DE PAROISSE.

ÉLECTION DE MARGUILLIERS. ETC.

Les notables ont droit de participer à l'élection des marguilliers.

Les notables sont tous les paroissiens contribuables.

Le curé et marguilliers peuvent être contraints d'appeler les notables aux assemblées pour l'élection de Marguilliers, au moyen d'un writ de mandamus.

Le retour fait par le curé et les marguilliers qu'ils ont offert d'admettre aux assemblées certaines personnes *notables* par leur état et leur rang, à l'exclusion de la généralité des paroissiens, est déclaré, insuffisant est illégal.

Un seul writ de *mandamus* peut émaner pour faire priver de leur office deux marguilliers, et en faire élire deux autres.

Il n'est pas nécessaire que le premier writ de mandamus soit signifié sur le marguillier qu'il s'agit de faire priver de son office: la signification sur la corporation suffit.

La corporation, après avoir fait retour qu'elle ne pouvait obéir au premier writ, ne peut plus extra-judiciairement et sans la permission de la cour procéder à redresser le grief dont on s'est plaint.

Quand la corporation a fait un retour, le writ de mandamus péremptoire ne peut émaner qu'après que ce retour a été déclaré illégal et insuffisant et rejeté.

La cour n'accorde point de frais à celui qui a obtenu le writ de mandamus. L'annonce au prône peut se faire en termes généraux, sans qu'il soit nécessaire d'inviter spécifiquement les notables. (*Exparte Renouf*) 310

MARINER'S WAGES.

A promise to pay wages to a Mariner in advance, on condition that he proceeds to sea in the ship is an agreement to pay so much absolutely upon the performance of the condition, whether the ship and cargo be afterwards lost upon the voyage or not. [*Mullen vs. Jeffrey.*] .....362.

POSSESSION PAR DIVIS.

Plusieurs personnes possedant un terrain-par divis-ne peuvent être poursuivis conjointement par une même action; ils doivent l'être chacun par une action séparée. [*Panet vs. Laurin.*] .....232.

PRESCRIPTION.

The prescription of five years as to loyers is an absolute prescription. [*Laurent dit Lortie vs. Stevenson.*].....190.

[*Scipiot vs. Gauvin.*]....237.

PRIVILEGE.

Lieutenant governor of a colony. Exemption from action. [*Privy Council, Hill vs. Bigge et al.*].....76.

PRECEPTEURS.

L'action des précepteurs des institutions publiques se prescrit par un an. [*Collége de Ste. Anne vs. Tuscheau.*].....112.

PROMESSE DE MARIAGE.

Action pour inéxecution de promesse de mariage exige un commencement de preuve par écrit [*Asselin vs. Belleau.*].....46

PROMISSORY NOTES.

In order to vitiate the payment by the maker of a promissory note endorsed in blank, *bad faith* must be shewn; payment, *under circumstances* of suspicion, is not enough. The maker is only bound to assure himself of the genuineness of the signatures, and is not bound to make any enquiry. [*Adam Ferrie, appt. & House of Industry Respd.*]...27

No set form of words is requisite to constitute a promissory note; and an instrument called a writing obligatory or a *Bon* payable to order for value received, may be considered as a *note in writing*, within the intent of the Provincial Statute 34, Geo III. ch. 2, though it does not follow the very words of that Act; and though it be merely described and designated in the Declaration as a writing obligatory, or *Bon*. [*Hall, appt. & Bradbury & al. Respd.*].....189

L'endossement écrit et sous croix, en présence de deux témoins, d'un billet promissoire, donne droit d'action au porteur contre le faiseur et l'endosseur. (*Nond vs. Chateauvert et al*.....229

Le porteur d'un billet promissoire est tenu de donner *avis par écrit* du protet à l'endosseur, pour pouvoir exercer son recours contre lui (*Cowan vs. Turgeon*).....230

RATIFICATION, (*Lettres de*)

Celui qui demande des lettres de Ratification est tenu de déposer le prix d'acquisition si ses créanciers opposans l'exigent. (*Ex parte, Cantin, et Dion et al. oppts*) 42

Le requérant pour lettres de ratification peut-il en tout état de cause se désister de sa procédure, en offrant de payer tous les frais? (*Ex parte, Chabot. et divers oppts.*).....224

D'après les dispositions de la 2e Vic. chap. 36, sections 5, 7, 14. 28—(*Ord. relative à la distribution des biens des Banqueroutiers, maintenant rappelée,*) la vente des immeubles du Banqueroutier par le Syndic ne les purge pas des hypothèques dont ils sont grevés, quoique les créanciers hypothécaires aient filé leurs reclamations devant le commissaire des Banqueroutes; il eût fallu obtenir d'eux une renonciation expresse à leur droit d'hypothèque, et le fait d'avoir filé leur reclamation ne saurait équivaloir à telle renonciation. Les créanciers hypothécaires ont encore droit de s'opposer à la demande de lettres de ratification faite par les acquéreurs de tels biens, et de se faire colloquer sur le prix de l'acquisition, nonobstant le paiement fait au Syndic. (*Ex parte, Laurent et Julien Chabot et Furois et al oppts*).....265.

SAISIE-GAGERIE.

The Lessor to use the right of *Saisie Gagerie par droit de suite*, is bound to declare and prove that the lessee has not left sufficient furniture to secure the rent. [*Zeigler vs. McMahon.*]...76

SOCIETÉ

Si après la dissolution de la société aucune partie des effets d'icelle tombe entre les mains de l'un des associés, et qu'il soit sur le point de les convertir à son propre usage, l'autre associé néanmoins ne pourra par voie de saisie revendication, reclamer sa part indivise des dits effets. [*Maguire vs. Bradley.*]...367

SALE.

Upon the Sale of Goods by admensuration, which may happen to be destroyed before measurement, the loss is cast upon the seller; stipulations of admeasurement, and delivery at a particular place and time renders the sale conditional and incomplete until the occurrence of those events, and in the meantime the risk, *periculum rei venditæ* must be borne by the seller. [*Lemesurier et al. appts. et Logan et al. Respdts.*].....176.

SÉPARATION DE BIENS.

Is a woman, who has obtained a *sentence de séparation*, and who has suspended the execution of it, on certain conditions, and among others, on the payment by the husband to her, of a yearly alimentary allowance, debarred from carrying out the execution of the *Jugement de séparation*, in consequence of her transaction with her husband, and the time elapsed since the Judgment?

Could she suspend the execution of the said Judgment for a length of time, in consequence of such transaction? [*Bender, appt & Jacobs, respdt*] 321

SALE OR TRANSFER

OF PROPERTY BY BANKRUPT.

Under the Bankrupt Law, 7 Vict, cap. 10, it was held that all sales or transfers of property by a Bankrupt within 30 days prior to the Bankruptcy are *primâ facie* void and that in an action by the assignees to recover such property, the burden of proof lies with the Defendant to shew his goon faith and that the transaction was in the usual course of dealing. [*Webster vs. Footner*] 40

TESTAMENTARY EXECUTOR.

The Administration of a Testamentary Executor is a mandate of a private character, which can only be delegated by the Testator, and is not a trust of a public nature, which can be imposed by a Judge. [*Gugy appt and Gilmour respdt.*].....169.

USUFRUIT.

SUBSTITUTION TESTAMENTAIRE.

Un mari est condamné à fournir "à sa femme séparée de corps "et d'habitation, une rente et "pension annuelle et viagère de "£50; ce mari ne possède que certains biens *à charge de substitution*, en vertu du testament de son père qui a dit: "Je défends expressément que ces "biens soient en aucune manière engagés, aliénés, hypothéqués, non plus que la "*jouissance, intérêt ou usufruit d'iceux*, qu'ils (les grevés) retireront pour leur pension et subsistance et pour la "subsistance et l'éducation de "leur famille, sous peine de nullité de tous actes qu'ils feront "contraires à mon intention, "pour que ces biens retournent "à leurs enfans, &c. &c.;"

L'usufruit de ces biens est-il affecté au service de la rente et pension de la femme? (*Montferrant, appt et Chevalier, intimé*...81

WRIT, (*Return of*)

The Defendant must be called upon the return day, but the writ and declaration may be brought in, at any time afterwards, upon motion of either party. [*Dalton vs. Sanders*] 400

WIFE CONTRACTING WITH HER HUSBAND.

The wife who undertakes with her husband, such husband being a trader, becomes the *caution solidaire* of a trader, in so far as such undertaking concerns his trade, and without the necessity that the instrument by which she so binds herself should express the *solidarité* or the fact that she is authorised by her husband, [*Power vs. Green,*].....186.

L'obligation contractée, solidairement avec son mari, par une femme séparée quant aux biens est nulle de plein droit quant à elle:—femme mariée ne peut s'obliger avec son mari que comme commune en biens. 4 Vic. c. 30, s. 36. [*Bertrand vs. Saindoux et al.*].....333.

A married woman, although separated as to property and having the "*administration de ses biens*" cannot without the express authority of her husband, validly do any act tending to affect and hypothecate her real and immoveable property. [*De-Rouville & al. appts. and Commercial Bank respdt.*]....406.